



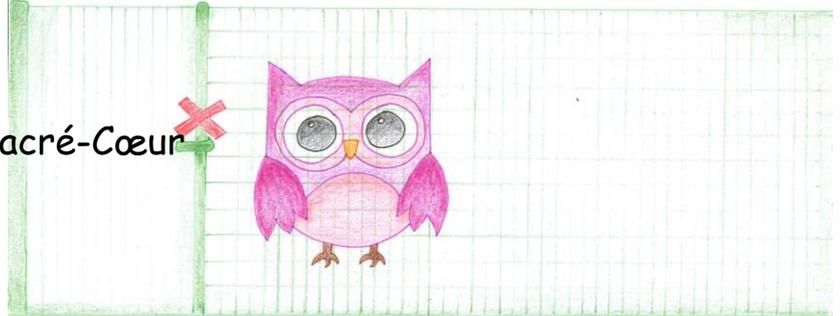
Enseignement Fondamental Libre Ordinaire

Règlement d'ordre intérieur

Pouvoir Organisateur

ASBL Institut du Sacré-Cœur

Route de Floreffe, 26
5170 PROFONDEVILLE



Enseignement fondamental libre ordinaire

Route de Floreffe, 26 5170 PROFONDEVILLE

Tél : 081 41 12 99

Email : fondaburnot@yahoo.fr www.burnotrecole.be

Direction : Madame Stéphanie Brichard

A. Présentation du Pouvoir Organisateur

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique. Il s'est, en effet, engagé, à l'égard des parents, à enseigner et à éduquer les enfants aux valeurs de l'Évangile.

Le projet éducatif et pédagogique du PO précise comment celui-ci entend soutenir et mettre en œuvre le projet global de l'enseignement catholique.

Admission des élèves et changement d'école

Par l'inscription dans notre école, l'élève et ses parents acceptent le projet éducatif et pédagogique ainsi que le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur de notre établissement. En acceptant ceux-ci, les élèves, les parents et l'école reconnaissent leurs droits mais aussi leurs obligations.

Les documents d'identité de l'enfant et des parents (ou de la personne responsable légalement) seront demandés lors de l'inscription par la Direction.

Tout changement d'école en cours d'année scolaire, pour quelque motif que ce soit, doit faire l'objet d'une demande des parents adressée à la Direction où les formulaires obligatoires peuvent être obtenus.

B. Règlement

1. Horaire de l'école

- Tout élève est soumis à l'obligation scolaire.
- De 7h00 à 8h00, je suis accueilli à la garderie après m'y être inscrit. J'y entre par la porte prévue à cet effet.
- De 8h00 à 8h25, je suis accueilli dans la cour de l'école primaire ainsi que mes parents, en privilégiant les RDV via le journal de classe, s'ils souhaitent rencontrer une personne de l'équipe éducative.
- Tout autre accès est interdit durant cette période.
- De 8h25 à 8h40, je suis accueilli en classe par mon professeur.
- Mes parents m'attendent à la sortie de l'école à 15h20.
- A partir de 16h00, je suis, à nouveau, accueilli à la garderie jusqu'à 18h00.



2. Obligations de l'élève.

- Je suis tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques organisés par l'école. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement après demande dûment justifiée.
- Je suis responsable de mon journal de classe. Celui-ci doit être en ordre et signé. Je suis tenu de réaliser les tâches qui y sont mentionnées. Cet outil est un moyen de communication entre l'école et mes parents (retards, congés, activités spéciales, comportement, ...)
- J'ai une tenue correcte, décente et respectueuse. Les couvre-chefs me servent uniquement à me protéger de la pluie, du froid ou du soleil.
- Pas de maquillage sur mon visage, ni de vernis sur mes ongles. Pas de boucles d'oreilles pour les garçons, nombrils dénudés, pantalons troués, mini-short, mini-jupe, dos nu, ou toute blouse laissant entrevoir mes sous-vêtements ou toute partie intime de mon corps. Pas de motifs représentant des têtes de mort, scènes macabres, violentes ou osées.
- Pour me permettre de jouer en toute sécurité, je ne porte pas de tongs, longue jupe traînante, ...
- Je suis responsable des objets que j'emmène à l'école. Les jeux électroniques et jeux de guerre sont strictement interdits. Les GSM



doivent faire l'objet d'une demande écrite et motivée de mes parents à la Direction.

- Je ne suis pas autorisé à circuler (en classe ou) dans les couloirs sans autorisation tant durant le temps de classe que de récré.
- Je me rends au cours de gymnastique, à la natation et aux autres activités sportives organisées dans la tenue vestimentaire adéquate. Pour la gymnastique, short ou legging noir ou blanc et tee-shirt rouge et pour la piscine, maillot 1 pièce (Les maillots short sont interdits)+ bonnet.

**Non à la violence physique, morale et verbale !
Le respect est notre valeur essentielle.**



- **Je me respecte car je ne peux pas apprendre sans me respecter ;**
- **Je respecte les personnes (amis, professeurs, surveillants et tout autre intervenant de l'établissement)**
- **Je respecte les objets mis à ma disposition.**
Toute entrave à cette règle entrainera automatiquement une retenue ou une exclusion.

3. Obligations des parents

Nous nous engageons à :

- veiller à ce que notre enfant fréquente régulièrement l'école et respecte les horaires ;
- vérifier le journal de classe et à le signer ;
- répondre aux convocations de l'école ;
- acquitter les frais scolaires obligatoires (prévu dans le projet d'établissement) et les non-obligatoires dont j'ai fait la demande (garderie, dîners, revues, ...) Référence à l'article 100 du décret du 24/07/97 ;
- respecter la zone interdite du parking permettant de mettre en sécurité les enfants de l'école de 7h30 à 17h00 ;
- prévenir et justifier par écrit les absences de mon enfant. Le justificatif doit parvenir à l'école au plus tard le jour du retour en classe ou le 3^{ème} jour d'absence de celui-ci. Un certificat médical est obligatoire à partir du 3^{ème} jour d'absence ;

- rendre exceptionnel les retards de mon enfant ;
- ne pas intervenir auprès des enfants dans la cour de récréation. Pour tout problème, j'en réfère à la Direction ;
- mettre en avant les valeurs de respect prônées par l'école en les appliquant nous-même ;
- prévenir l'école des antécédents médicaux nécessitant un suivi à l'école.

4. Reconduction d'inscription

Un élève inscrit régulièrement le reste jusqu'à la fin de sa scolarité sauf :

- lorsque l'exclusion de l'élève est prononcée, dans le respect des procédures légales, au plus tard le 5 septembre ;
- lorsque les parents ont fait part, dans un courrier, au chef d'établissement, de leur décision de retirer l'enfant si celui-ci a terminé un cycle ;
- lorsque l'enfant n'est pas présent à la rentrée scolaire sans aucune justification ;

Au cas où les parents auraient un comportement marquant un refus d'adhérer aux différents projets et règlements, le P.O se réserve le droit de refuser la réinscription de l'élève l'année suivante, et cela dans le respect de la procédure légale.

5. La vie de notre école au quotidien

Horaire général de l'école

7h00 : ouverture de la garderie

8h25 : accueil dans les classes (primaires) et dans le hall (maternelles)

8h40 : début des cours

10h20 : récréation

11h50 : repas des maternelles et récréation

12h20 : repas des primaires et récréation

13h20 : sieste des petits

13h40 : retour en classe

15h20 : fin des cours

16h00 : début de la garderie

18h00 : fin de la garderie



Les enfants sont tenus de respecter les règles de la cour et les lois de l'école. (cf document annexe)

Les élèves sont tenus de respecter les pelouses et les plantations. Ils gardent l'école (cour de récréation, classes, couloirs, toilettes, réfectoire, ...) en état de propreté. Ils feront usage des poubelles dans les cours. En ce qui concerne les toilettes, ils utiliseront le papier et le savon de façon normale et économique. Les jeux et stationnements inutiles y sont formellement interdits.

C. Les assurances

Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un élève dans le cadre de l'activité scolaire, doit être signalé, dans les meilleurs délais, à l'école, auprès de la Direction. Le PO a souscrit des polices collectives d'assurances scolaires couvrant les enfants lorsqu'ils sont sous la responsabilité de l'école.

D. En conclusion

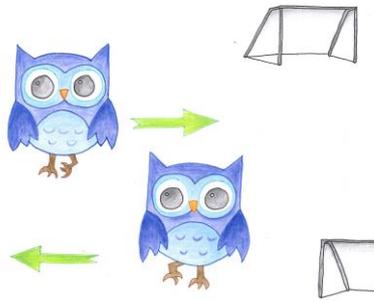
Tout élève fréquentant l'établissement ainsi que ses parents, le tuteur ou la personne responsable de cet enfant, sont sensés connaître et appliquer ce règlement.

Le présent ROI ne dispense pas les élèves, les parents ou la personne responsable de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, diffusés par le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, ainsi qu'à toutes notes internes ou recommandations émanant de l'établissement.





Je prends soin du matériel
(dans chaque zone).



Je me rends sur la cour en
marchant et



Je suis respectueux des
autres et, en cas de soucis,



Je me range dès le signal.

Je la quitte de la même
manière.

Je m'adresse à un adulte.

Les règles de la cour de récréation



Je respecte les limites de la
cour.

(et de chaque zone colorée).



Je respecte le matériel de
l'école ->

Si je casse, je dois trouver
une réparation.

Les lois de l'école



Je réfléchis aux mots qui
peuvent blesser.

J'utilise mes mains et mes
pieds pour jouer et m'amuser
-> si je frappe, je serai en
retenue pour réfléchir à mes
actes.

Je suis poli avec les enfants
et les adultes.

Si je suis grossier,

Je copierai un texte sur le
respect.

